

DÉPARTEMENT
Du
RHÔNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE MILLERY

**Extrait du registre des délibérations du Conseil
municipal du 25 février 2021**

**Nombre de
Conseillers**

En exercice : 27
Présent(s) : 26
Votants : 26

Le Maire de Millery certifie que le compte-rendu de la présente délibération a été affiché à la porte de la Mairie dans le délai de huitaine prescrit par l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire certifie en outre que la convocation du Conseil Municipal a été affichée à la porte cinq jours francs avant celui de la séance.

Le 25 février 2021, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Millery, dûment convoqué par lettre du 16 février 2021, réuni exceptionnellement à cette heure en salle Mill'Activités en raison des dispositions sanitaires, sous la présidence de Madame GAUQUELIN Françoise, Maire, en session ordinaire :

Mesdames et Messieurs GAUQUELIN Françoise, BUGNET Jean Marc, ROTHEA Céline, LEVEQUE Guillaume, CHAPUS Josiane, GILLE Martial, JOUBERT Marie-Josèphe, CASTELLANO Michel, GERVAIS Annie, SOTTET Jean Dominique, ROGNARD Evelyne, BOULIEU Anne Marie, FAVETTA Evelyne, PUYJALINET Eric, GAUFRETEAU Philippe, CANAL Roberto, DEVAUX Carole, BARRAULT Claire, THEVENARD Stéphane, LAZE Gaëlle, LE FLEM Céline, FOURNIER- MOTTET Benoit, DENIS Pascale, SOLARI Charles, GIRARDOT Clément, DELAFOSSE Loïc

Formant la majorité des membres en exercice

Absente : Mme BRET-VITTOZ Monique

Secrétaire : M. CASTELLANO Michel

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

069-216901330-20210303-5-2021-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/03/2021

**N° 5-2021 - Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil
Municipal du 21 janvier 2021**

Annexe n°1 - PV de la séance du conseil municipal du 21 janvier 2021

Rapporteur : Mme le Maire

M. Girardot note une coquille sur le nom du secrétaire de séance reporté en début de PV.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **D'APPROUVER le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 21 janvier 2021**

Délibéré en Mairie les jours, mois, ans susdits
Suivent au registre les signatures des membres
Présents
Extrait certifié conforme
Le Maire,
Françoise GAUQUELIN



Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture le 02/03/2021
Et publication 02/03/2021
Le Maire

Françoise GAUQUELIN

